



VISA POUR VOLONTARIAT

Le dépôt d'un dossier de demande de visa est exclusivement possible sur rendez-vous préalablement pris en ligne sur le [site internet](#) de l'Ambassade. Le demandeur de visa doit se présenter en personne.

Lors du dépôt de la demande, les documents suivants devront être fournis:

- Formulaire de demande de visa de long séjour dûment rempli et signé
- photo d'identité biométrique de taille standard (35 x 45 mm) sur fond clair
- Fiche «Information en vertu de l'article 54 (2) No. 8 AufenthG» (signée)
- Frais de 50.000 F CFA (gratuit pour les membres de famille de ressortissants allemands et EU)

En plus les documents suivants en ORIGINAL avec une PHOTOCOPIE :

- Passeport dont la validité est d'au moins 12 mois et délivré au cours des 10 dernières années
- Contrat du volontariat (donnant la rémunération, détails de l'engagement et le niveau de langue attendu, détails du logement, assurance maladie etc.)
- Diplômes scolaires/Attestation de formation, travail etc., et le cas échéant, une attestation d'engagement social
- Attestation d'une assurance-maladie couvrant les éventuels frais de rapatriement pour raison médicale, de soins médicaux et de soins hospitaliers d'une couverture minimale de 30.000 Euro, valable pour tous les pays Schengen et couvrant le temps avant le commencement du volontariat
- Lettre de motivation qui répond aux questions suivantes:
 - Pourquoi vous intéressez au volontariat?
 - Comment est-il arrivé aux conclusions du contrat?
 - Qu'est-ce que vous attendez de votre séjour en Allemagne?
 - Qu'est-ce que vous voulez faire après votre séjour?
- Le cas échéant, certificat de langue allemande requis par l'institution hôte
- Anciens passeports avec visas ou copies d'anciens visas pour un pays européen ou les Etats-Unis
- Pour les ressortissants étrangers au Togo: Carte de séjour

Important: L'Ambassade se réserve le droit de demander d'autres documents que ceux indiqués ci-dessus et de vérifier l'authenticité des dits documents. Ni les dépenses faites pour la constitution du dossier ni les frais de visa ne seront remboursés en cas de refus du visa.